

Travaux de la Chambre

M. Riis: Monsieur le Président, à maintes reprises, par l'intermédiaire de divers fonctionnaires, représentants et organismes de la Chambre, nous avons manifesté notre intérêt à l'égard des handicapés. Étant donné la proposition du député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan), je signale que, en ce qui concerne le Nouveau parti démocratique, nous sommes prêts à débattre le projet de loi C-131, aujourd'hui, immédiatement, afin d'accélérer les choses et de l'envoyer en comité. Je fais cette proposition. Nous sommes prêts à en débattre maintenant, demain, lundi, n'importe quel jour. À mon avis, c'est une excellente proposition.

C'est le genre d'initiative dont vient de faire preuve le député qu'il nous faut lorsque le gouvernement dit: «Écoutez, nous nous inquiétons des questions concernant les transports et les handicapés. Nous sommes prêts à présenter une mesure législative». Comme il le disait, mon collègue, le leader à la Chambre de l'opposition officielle, est prêt à collaborer. Nous le sommes également. En fait, nous sommes prêts à l'étudier aujourd'hui même. Procédons dès aujourd'hui. Le plus tôt on s'en occupera, le mieux cela vaudra.

M. Nowlan: Monsieur le Président, c'est moi qui ai soulevé cette question. Je ne voulais pas participer au débat.

Je suis ici depuis pas mal d'années, autant que certains députés d'en face, notamment les leaders à la Chambre. Mes collègues et les handicapés connaissent bien le but de mon intervention. Je dirais avec respect que le débat n'est pas à la Chambre. Le gouvernement a pris ses responsabilités et l'initiative. Il a présenté un projet de loi après consultation des handicapés. Il appartient maintenant à un comité de la Chambre de voir si cette consultation est convenablement traduite dans le projet de loi.

Franchement, si mes collègues qui viennent de parler comprennent—et je ne dis pas qu'ils ne comprennent pas—les problèmes sur lesquels s'est penché le comité permanent à propos des handicapés, le débat ne sera pas long. Je n'essaie pas de livrer les handicapés en otage pour la motion sur le libre-échange ou tout autre motion présentée à la Chambre, je vise simplement à obtenir la bonne foi de tous les partis pour un groupe qui a besoin d'aide et cela sans tarder. Ce n'est pas un débat, mais une entente entre les partis—c'est l'unique façon de procéder—qui l'amènera devant le comité, lequel décidera si les consultations ont donné des résultats efficaces. Nous soumettrons ensuite un rapport et nous pourrions avoir un débat lorsque le calendrier du gouvernement le permettra.

Ce n'était pas pour finir avec la procédure en vigueur et les motions à l'étude. Mon collègue de Windsor-Ouest et le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique le savent fort bien, et les handicapés le savent aussi.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'ai déjà pu constater—je pense au débat sur la Constitution—que nous pouvons vraiment négocier ici à la Chambre. Je remercie le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan) d'avoir fait une proposition que l'opposition juge acceptable, à savoir que nous passions au projet de loi sur les handicapés. L'opposition a parlé de mesures prioritaires. Or, le gouvernement cherche à obtenir l'accord

de la Chambre. Si cet accord n'est pas donné par un vote, nous pouvons déterminer si la Chambre est d'accord pour prolonger de quelques heures ou de quelques jours nos séances pour que nous puissions traiter des mesures législatives sur les handicapés et sur l'immigration et que nous puissions traiter des questions que l'opposition juge prioritaires.

● (1520)

Ce serait un moyen d'avancer rapidement cet après-midi; il se peut qu'un vote par appel nominal soit nécessaire sur la motion du gouvernement; alors nous pourrions passer immédiatement sans autre forme de débat à la motion du gouvernement. Si cette dernière est acceptée, ou rejetée, nous pourrions obtenir le consentement unanime des députés à la Chambre, qu'ils veuillent limiter la durée des discours ou les supprimer entièrement, en vue de faire avancer le projet de loi sur les personnes handicapées. D'ailleurs, si les députés aperçoivent sur la liste des priorités d'autres projets de loi dont ils veulent traiter rapidement cet après-midi, le gouvernement serait disposé à étudier toutes les possibilités. Nous pourrions tenir des consultations pendant l'appel du timbre, si vous désirez voter immédiatement la motion qui nous engagerait simplement à siéger un plus grand nombre d'heures ou de jours au mois de juillet afin de traiter des nombreuses questions importantes figurant encore à l'ordre du jour du gouvernement.

Si votre offre abonde dans ce sens, nous, et je parle au nom de tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, l'accepterions avec plaisir. S'il faut le consentement unanime, nous serons heureux d'accorder notre assentiment.

M. le Président: J'ai écouté attentivement les interventions, et ce n'est pas exactement ce que j'en ai retenu. La parole est au député de Windsor-Ouest (M. Gray).

M. Gray (Windsor-Ouest): Je vous remercie, monsieur le Président, je serai bref. Le député sait fort bien que la motion émanant du gouvernement ne vise pas seulement à prolonger les séances de quelques heures. Le Règlement prévoit déjà la prolongation des séances au cours des deux dernières semaines du mois de juin. Il prévoit une méthode simple pour prolonger les séances. La motion qu'a présentée le gouvernement du député tend à suspendre le Règlement existant et à prendre des mesures inutiles et non prévues dans ce dernier.

Je voudrais demander au député pourquoi il n'est pas disposé à passer immédiatement à la deuxième lecture du projet de loi C-131, au lieu de présenter la motion visant la suspension du Règlement. Ce serait très simple. Le député peut, au nom du gouvernement, prendre une telle initiative. Il n'a pas besoin de mon consentement. Il n'a pas besoin du consentement du leader du NPD à la Chambre, ni de celui d'aucun député. Aux termes du Règlement, il peut se lever et demander au greffier de passer à la deuxième lecture du projet de loi C-131. Je demande donc carrément au député s'il entend procéder de cette façon? Mettra-t-il dès maintenant en délibération le projet de loi C-131 au lieu de la motion de suspendre le Règlement? Ou peut-il expliquer pourquoi il n'est pas disposé à le faire?